



Questionnaire destiné aux candidat(e)s aux élections municipales 2026

En tant que candidat(e) à la mairie de votre commune, vous engagez-vous à :

- 1 Demander en CDC de reprendre l'étude qui avait été menée sur les digues, afin d'en corriger les approximations ayant conduit au vote de non reconnaissance des digues en juin 2023. **OUI**
- 2 Étudier avec les associations **Aquaterra Aquitaine** et l'**ASA des Palus de Terrefort** les solutions possibles pour permettre aux riverains de conserver le droit d'entretenir leurs digues, comme ils l'ont toujours fait, et organiser avec eux la défense des voies et biens communaux. **OUI**
- 3 Tout mettre en œuvre pour protéger les habitants des risques d'inondations (révision du PPRI pour permettre l'accès au fonds Barnier, déclarations auprès de la préfecture et autres démarches). **OUI**
- 4 Demander régulièrement des comptes rendus et résultats obtenus, notamment au regard de l'article 2 des statuts du syndicat du Moron définissant ses objets et compétences, et notamment : « l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau ». **OUI**
- 5 Entretenir le réseau des fossés de la commune en coordination avec les associations et les propriétaires afin de permettre l'écoulement des eaux et de préserver les voies et équipements communaux. **OUI**
- 6 Accepter la diffusion de vos réponses aux adhérents de nos associations et à vos citoyens. **OUI**

Réponse :

En ligne avec mon engagement depuis la création d'Aquaterra et avec mon mandat de président de l'ASAP des Palus de Terrefort, je réponds OUI, sans réserve aux 6 questions posées.
Nos digues nous préservent depuis des siècles, sans qu'on puisse leur faire le reproche d'aucune victime.
Il nous revient de faire changer cette loi inadaptée à notre région, et non d'abandonner habitants, cultures, routes et équipements collectifs face au changement climatique.

Thierry Lièvre-Cormier
Collectif Citoyen « La Voix des Habitants »
St André de Cubzac